

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS756

présenté par

Mme Levavasseur, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,
Mme Loir, M. Marchio, M. Muller et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 4

À l'alinéa 73, après le mot :

« départements »,

insérer les mots :

« et des métropoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, rédigé en partenariat avec France Urbaine, vise à permettre la présence des métropoles dans les comités régionaux de la formation et de l'orientation professionnelle.

En effet, les métropoles constituent un acteur clé dans le déploiement du service aux entreprises, déploient des stratégies de partenariat avec les universités et les acteurs de la formation et représentent des volumes financiers importants. De même, elles assument, pour une partie d'entre elles, la gestion des crédits du Fonds social européen.

Elles ont un poids économique qui ne faut pas négliger.